

[Report 1890] / Medical Officer of Health, Jersey.

Contributors

Jersey (Channel Islands). Council.

Publication/Creation

1890

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/bvefgaxn>

License and attribution

You have permission to make copies of this work under a Creative Commons, Attribution, Non-commercial license.

Non-commercial use includes private study, academic research, teaching, and other activities that are not primarily intended for, or directed towards, commercial advantage or private monetary compensation. See the Legal Code for further information.

Image source should be attributed as specified in the full catalogue record. If no source is given the image should be attributed to Wellcome Collection.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

RAPPORT
DU
MÉDECIN-INSPECTEUR
DES ÉTATS
POUR L'ANNÉE
1890

Présenté au Comité Sanitaire le 26 Février 1891.



JERSEY :
LE LIEVRE, FRÈRES, IMPRIMEURS DES ETATS,
13, HALKETT PLACE

3/91/150

—
1891



RAPPORT
DU
MÉDECIN-INSPECTEUR
DES ÉTATS
POUR L'ANNÉE
1890

Présenté au Comité Sanitaire le 26 Février 1891.



JERSEY :
LE LIEVRE, FRÈRES, IMPRIMEURS DES ETATS,
13, HALKETT PLACE

ПРЯМАЯ
ЯДОВИКА-ХОЛДИ
стаканчик
для
оэз

1981 год. Годовой выпуск № 1

Au Comité Sanitaire.

L'an 1891, le 26e jour de Février.

LE Comité a reçu le Rapport de M. l'Inspecteur Médical pour l'année 1890 ; et il est ordonné que ledit Rapport sera imprimé, pour être distribué aux Membres des Etats.

H.-MARETT GODFRAY, *Greffier.*

100 CLASSIFIED TERRACES

À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ
SANITAIRE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser le Rapport ci-joint sur ce qui s'est passé au point de vue Sanitaire pendant le cours de l'année 1890.

Ce Rapport se divise en deux Chapitres :

Le premier Chapitre contient l'exposé des travaux du Médecin-Inspecteur pendant l'année.

Le second Chapitre est relatif à la mortalité durant 1890, et à quelques questions sanitaires qui s'y rattachent.

CHAPITRE I.

VISITE DES OUVRIERS BRETONS PENDANT LA SAISON DE
1890.

Le Comité Sanitaire, dans sa séance du 19 Mars 1891, décida de faire visiter pour trois mois, à partir du 1er Mai, tout navire venant de France et entrant soit dans le port de St.-Hélier, soit dans celui de Gorey, les deux seuls ports où il soit permis de débarquer.

Quelques jours après, par les soins du Médecin-Inspecteur, la copie du Règlement touchant l'Immigration des Etrangers Indigents du 27 Mai 1889, fut envoyée dans 135 des principales communes du littoral de la Bretagne.

Le 23 Juillet, sur un Rapport du Médecin-Inspecteur, constatant :

- 1° Que l'immigration des laboureurs français avait cessé, et
- 2° Qu'aucun cas de maladie contagieuse ne s'était déclaré parmi le grand nombre d'ouvriers arrivés depuis le 1er Mai,—le Comité Sanitaire décida de faire cesser la visite des navires venant de France.

Voici, pour le port de St.-Hélier, le relevé de tous les navires visités, avec indication pour chacun :

- 1° Du nombre total des passagers ;
- 2° Du nombre d'ouvriers ;
- 3° Du nombre de ces derniers renvoyés faute de satisfaction au Règlement du 27 Mai 1889.

**Relevé des Navires venus de France du 1er Mai
au 23 Juillet 1890.**

No. d'Ordre.	Date.	Bâtiment	Provenance.	Nombre de passagers.		
				Total.	Ou- vriers.	Ren- voyés.
1	1 Mai	Voilier	Portrieux	8	7	—
2	" "	"	St.-Brieuc	10	10	—
3	" "	Vapeur	Granville	28	—	—
4	2 "	Voilier	St.-Brieuc	5	5	—
5	" "	Vapeur	St.-Malo	35	3	3
6	3 "	Voilier	"	2	2	2
7	5 "	Vapeur	Granville	36	—	—
8	6 "	"	St.-Malo	22	—	—
9	7 "	Voilier	St.-Brieuc	27	24	6
10	8 "	Vapeur	Granville	28	—	—
11	" "	Voilier	Portrieux	22	21	—
12	9 "	Vapeur	St.-Malo	22	—	—
13	10 "	Voilier	St.-Brieuc	11	11	—
14	" "	"	"	11	11	—
15	12 "	Vapeur	Granville	25	—	—
16	13 "	Voilier	St.-Brieuc	5	5	—
17	" "	Vapeur	St.-Malo	21	1	—
18	14 "	Voilier	St.-Brieuc	35	34	1
19	" "	"	"	11	11	—
20	" "	"	Plouézec	23	23	—
21	" "	"	Bréhec	12	12	—
22	15 "	"	Portrieux	40	40	5
23	" "	Vapeur	Granville	25	—	—
24	16 "	"	St.-Malo	74	4	—
25	17 "	Voilier	St.-Brieuc	54	51	—
26	" "	"	Tréguier	41	41	6
27	19 "	Vapeur	Granville	45	—	—
28	20 "	Voilier	Tréguier	30	30	—
29	" "	"	St.-Brieuc	54	53	1
30	" "	Vapeur	St.-Malo	27	—	—
31	21 "	Voilier	St.-Brieuc	105	104	1
32	22 "	"	Plouézec	62	62	—
33	" "	"	Bréhec	61	61	—
34	" "	Vapeur	Granville	44	2	—
35	" "	Voilier	Tréguier	38	38	—
36	" "	"	Portrieux	164	158	1

**Relevé des Navires venus de France du 1er Mai
au 23 Juillet 1890—(Suite.)**

No. d'Ordre.	Date.	Bâtiment	Provenance.	Nombre de passagers.		
				Total.	Ou- vriers.	Ren- voyés.
37	22 Mai	Voilier	St.-Brieuc	46	46	—
38	" "	"	Tréguier	57	57	—
39	23 "	Vapeur	St.-Malo	38	3	—
40	" "	Voilier	Lézardrieux	53	53	1
41	" "	"	Bréhec	24	24	—
42	24 "	"	Léguier	30	30	1
43	" "	"	St.-Brieuc	76	74	—
44	25 "	"	Bréhec	49	44	—
45	" "	"	St.-Brieuc	25	25	—
46	" "	"	Tréguier	17	17	—
47	" "	"	St.-Malo	1	1	1
48	26 "	Vapeur	Granville	70	—	—
49	27 "	"	St.-Malo	91	8	—
50	" "	Voilier	Tréguier	58	58	—
51	" "	"	"	83	83	—
52	28 "	Vapeur	St.-Brieuc	349	341	—
53	29 "	Voilier	Bréhec	78	78	—
54	" "	"	Plouézec	74	74	—
55	" "	"	Portrieux	110	110	—
56	" "	"	"	93	93	—
57	" "	"	Tréguier	54	54	—
58	" "	"	Psämpol	21	21	—
59	" "	"	Lézardrieux	61	61	—
60	" "	Vapeur	Granville	65	1	—
61	30 "	"	St.-Brieuc	50	43	—
62	" "	Voilier	Binic	17	17	—
63	" "	"	Lézardrieux	39	39	—
64	" "	Vapeur	St.-Malo	71	—	—
65	1 Juin	Voilier	St.-Brieuc	51	51	1
66	2 "	"	"	16	16	—
67	" "	Vapeur	Granville	62	—	—
68	3 "	Voilier	Binic	25	25	—
69	" "	"	Tréguier	30	30	—
70	" "	"	St.-Brieuc	15	15	—
71	" "	Vapeur	St.-Malo	84	9	1
72	4 "	"	St.-Brieuc	388	378	—

**Relevé des Navires venus de France du 1er Mai
au 23 Juillet 1890—(Suite.)**

No. d'Ordre.	Date.	Bâtiment	Provenance.	Nombre de passagers.		
				Total.	Ou- vriers.	Ren- voyés.
73	4 Juin	Voilier	Paimpol	36	36	—
74	" "	"	Bréhec	19	19	—
75	" "	"	Plouézec	22	22	—
76	" "	"	Dinard	2	—	—
77	5 "	"	Portrieux	47	47	—
78	" "	Vapeur	St.-Brieuc	16	12	—
79	" "	"	Granville	100	—	—
80	6 "	"	St.-Malo	22	3	—
81	7 "	Voilier	St.-Brieuc	34	32	—
82	9 "	Vapeur	Granville	35	—	—
83	10 "	Voilier	Binic	5	5	—
84	" "	Vapeur	St.-Malo	34	2	—
85	11 "	"	St.-Brieuc	56	51	—
86	12 "	"	Granville	33	2	—
87	13 "	"	St.-Malo	45	—	—
88	16 "	"	Granville	64	—	—
89	17 "	"	St.-Malo	55	—	—
90	18 "	"	St.-Brieuc	19	8	—
91	19 "	Voilier	Portrieux	4	3	—
92	" "	Vapeur	Granville	53	—	—
93	20 "	"	St.-Brieuc	5	—	—
94	" "	"	St.-Malo	34	2	—
95	23 "	"	Granville	42	—	—
96	24 "	"	St.-Malo	53	—	—
97	" "	"	St.-Brieuc	7	—	—
98	26 "	"	Granville	54	—	—
99	" "	Voilier	St.-Brieuc	1	1	—
100	27 "	Vapeur	"	2	1	—
101	30 "	"	"	71	1	—
102	" "	"	Granville	75	—	—
103	1 Juillet	"	St.-Malo	36	—	—
104	" "	"	St.-Brieuc	10	—	—
105	2 "	"	Granville	34	—	—
106	3 "	"	St.-Malo	42	—	—
107	" "	Voilier	Portrieux	1	1	—
108	4 "	Vapeur	St.-Brieuc	10	2	—

**Relevé des Navires venus de France du 1er Mai
au 23 Juillet 1890—(Suite.)**

No. d'Ordre.	Date.	Bâtiment	Provenance.	Nombre de passagers.		
				Total.	Ouvriers.	Renvoyés.
109	4 Juillet	Vapeur	Rapporté..	4,912	3,053	31
110	5 "	"	Granville	53	—	—
111	6 "	"	St.-Malo	42	—	—
112	7 "	"	St.-Brieuc	4	1	—
113	" "	"	Granville	80	—	—
114	8 "	"	"	351	—	—
115	" "	"	St.-Malo	154	—	—
116	" "	"	St.-Brieuc	47	—	—
117	9 "	"	Granville	21	4	—
118	10 "	"	St.-Malo	53	—	—
119	" "	Voilier	Portrieux	58	—	—
120	11 "	Vapeur	St.-Brieuc	3	—	—
121	" "	"	Granville	2	1	—
122	12 "	"	St.-Malo	65	—	—
123	13 "	"	St.-Brieuc	38	—	—
124	14 "	"	Granville	1	—	—
125	15 "	"	St.-Malo	126	—	—
126	16 "	"	St.-Brieuc	110	—	—
127	" "	"	Granville	9	—	—
128	17 "	"	St.-Malo	71	—	—
129	" "	Voilier	Portrieux	54	—	—
130	18 "	Vapeur	St.-Brieuc	13	—	—
131	" "	"	Granville	9	—	—
132	19 "	"	St.-Malo	81	—	—
133	20 "	"	St.-Brieuc	46	—	—
134	21 "	"	Granville	5	—	—
135	22 "	"	St.-Malo	112	—	—
136	" "	"	St.-Brieuc	120	—	—
137	23 "	"	Granville	8	—	—
			TOTAL..	82	3,059	31

En 1889 la visite avait duré environ un mois et demi, et le nombre des passagers avait été de 3,881; cette année la visite s'est prolongée pendant près de trois mois, et le nombre total des passagers est de 6,730. Aussi bien le nombre des navires visités en 1889 était de 70, tandis que pendant la dernière saison le Médecin-Inspecteur a dû visiter 137 navires.

Nous voyons dans le relevé ci-joint que le nombre total des passagers se répartit ainsi :

Passagers de 1ère Classe	3640
Passagers, ouvriers ou indigents	3059
Passagers renvoyés	31
Total	6730

Grâce à l'envoi dans 135 communes de la copie du Règlement de l'Immigration, les ouvriers venant à Jersey étaient presque tous en règle, comme le prouve la proportion si faible de ceux qui furent renvoyés—31 sur 3,059.

Mais l'utilité des mesures prescrites par le Règlement du 27 Mai 1889, fut démontrée d'une façon évidente par ce fait que le 17 Mai, 6 ouvriers venant de Guingamp apportèrent des certificats déclarant que la Rougeole sévissait dans leur commune. A une lettre du Médecin-Inspecteur à ce sujet, le Maire de Guingamp répondait par l'envoi d'un rapport du Médecin des Epidémies à Guingamp, certifiant qu'une épidémie de Rougeole sévissait dans la ville, et que de plus la Diphtérie venait d'y faire son apparition. En présence de cette complication d'épidémies, le Médecin-Inspecteur prit des mesures pour qu'aucun travailleur venant de Guingamp ne fût amené à Jersey.

En continuant l'examen du tableau précédent, nous pouvons obtenir bon nombre de renseignements intéressants.

D'abord, comme l'année dernière, nous pouvons constater que les vapeurs faisant le service régulier entre Jersey et

Granville ou St.-Malo, n'ont amené qu'une quantité infinitésimale des ouvriers ; ainsi—

le vapeur venant de Granville a amené 5 ouvriers ;

le vapeur venant de St.-Malo a amené 32 ouvriers.

Soit en tout 37 sur plus de 3,000.

D'autre part, si nous considérons le nombre des ouvriers débarqués aux différentes époques de la saison, nous voyons de suite à l'examen les dates des forts arrivages :

22 Mai	424 ouvriers débarqués.
28 "	341	" "
29 "	492	" "
4 Juin	456	" "

Le relevé mensuel nous donne la même indication :

Au mois de Mai ont débarqué	2279 ouvriers.
" Juin "	"	"	771 "
" Juillet "	"	"	9 "

C'est du 1er Mai au 11 Juin que la totalité des ouvriers bretons sont arrivés ; pendant les 42 jours que la visite continua, du 12 Juin au 23 Juillet, il ne vint plus à Jersey que 25 ouvriers, et encore n'étaient-ils pas vraiment des ouvriers en quête d'ouvrage ou des indigents tombant sous l'application du Règlement du 27 Mai 1889, mais simplement des domestiques ayant leurs places à Jersey et revenant de faire visite à leurs parents en France.

J'ai pensé qu'il serait utile pour votre Comité de connaître ainsi, aussi exactement que possible, les limites de la période d'immigration, pour pouvoir dorénavant fixer les dates de la visite des navires venant de France en toute connaissance de cause.

La visite commença trop tard (le 26 Mai) en 1889, quand déjà les ouvriers arrivaient chaque jour au nombre de 40 à 50 ; et de même elle fut continuée trop longtemps (23 Juillet) en 1890, quand depuis près de quinze jours il n'était pas arrivé un seul ouvrier.

J'ajouterai simplement en terminant que cette année-ci, comme la précédente, la liste des communes d'où provenaient les ouvriers a été tenue au courant à mesure de leur débarquement ; ce qui d'une part permettait une vérification bien plus sûre et plus rapide des certificats délivrés par les maires ; et d'autre part nous a permis de reconnaître que les ouvriers bretons viennent toujours des mêmes contrées de la Bretagne indiquées dans notre Rapport pour 1889.

VISITE DES NAVIRES VENANT D'ESPAGNE.

Le 21 Juin 1890, sur un Rapport du Médecin-Inspecteur au sujet de la marche ascendante du Choléra en Espagne, et aussi du service régulier que certains navires de Jersey faisaient avec la Corogne, votre Comité prit l'arrêté suivant :

“ Paraissant que le Choléra s'est déclaré en plusieurs endroits de l'Espagne, le Comité a décidé que tout navire arrivant de ce pays sera visité par l'Inspecteur-Médical des Etats, et que le capitaine de tel bâtiment ne pourra débarquer soit marchandises, soit passagers dans cette Ile, avant d'avoir obtenu la permission écrite du dit Inspecteur.—Le dit Inspecteur exigera de tout capitaine de bâtiment, avant son entrée dans le port, un certificat ou patente constatant que dans le port d'embarquement dudit bâtiment, aucune maladie épidémique existe.”

La visite commença effectivement le 12 Juillet, lors de l'arrivée des premiers navires venant de la Corogne. Je n'ai pas à retracer à votre Comité dans quelles conditions souvent très-pénibles cette visite fut continuée, et comment votre Inspecteur dut se rendre fréquemment jusqu'en grande rade par des temps très-mauvais et dans un simple canot ouvert.

Les navires arrivaient à peu près deux fois par semaine avec un équipage de cinq ou six hommes et rarement un

passager ; la cargaison, toujours la même, était du bétail vivant. Les prescriptions du Règlement du 21 Juin furent strictement et régulièrement mises en pratique, sauf pour un navire qui entra dans le port avant la visite.

Le 5 Novembre votre Comité modifia les conditions de la visite et permit aux navires d'entrer dans le port même, mais sans toucher à quai avant que l'Inspecteur n'ait été à bord visiter l'équipage et recevoir la patente.

Enfin, par arrêté du 30 Décembre, votre Comité, sur un Rapport du Médecin-Inspecteur, supprima la visite des navires venant d'Espagne, puisque le Choléra avait cessé de sévir dans ce pays.

Cette visite avait ainsi duré cinq mois, pendant lesquels trente-deux navires ont été visités. Tous apportaient une patente nette et un équipage en excellent état.

INSPECTIONS SANITAIRES.

Nous ne parlerons que pour mémoire des nombreuses inspections sanitaires qui ont été faites pendant l'année dernière par le Médecin-Inspecteur. Ces visites domicilières réclamées soit par votre Comité, soit par les Connétables des paroisses, soit enfin par les particuliers, ont chaque fois donné lieu à un Rapport du Médecin - Inspecteur à l'autorité compétente.

Il nous suffira donc de rappeler à votre Comité les visites—à l'établissement du Gaz au sujet des eaux ammoniacales rejetées dans les égoûts—à la *Dairy* de Beauvoir, Trinité, pour vérifier le drainage—aux abattoirs de MM. Cordier (3 visites), et Troallic (5 visites), au sujet des plaintes incessantes du voisinage—au navire naufragé *Espérance* pour constater l'état de la farine submergée dont se composait le chargement vendu sur les quais—à l'établissement de MM. Marks et Terry (3 visites), où l'on fait des mélanges de guanos—enfin à plus de 25 maisons particulières.

CHAPITRE II.

DE LA MORTALITÉ A JERSEY PENDANT L'ANNÉE 1890.

Nous présentons, comme l'année dernière, à votre Comité, un tableau récapitulatif des bulletins de la Mortalité, publiés à la fin de chaque mois.

Bulletin de la Mortalité dans la Ville de St.-Hélier pendant l'année 1890.

CAUSES DE DÉCÈS.	Nombre de décès pour chaque mois de l'année											Total des décès pour chaque cause	
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Fièvre typhoïde	0	0	0	1	0	0	0	0	2	1	1	0	5
Variole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rougeole	0	0	0	0	0	0	1	1	12	19	0	0	33
Scarlatine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coqueluche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Diphthérie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tumeurs	4	5	2	4	3	5	1	1	5	4	0	2	36
Phthisie et Tuberculose ..	3	7	5	7	5	9	2	1	5	8	5	11	74
Bronchite	8	11	5	6	4	1	1	1	3	5	8	2	55
Pneumonie	0	3	1	1	1	2	1	1	2	6	5	3	26
Autres affections des voies Respiratoires ..	4	3	2	1	3	3	0	0	0	0	0	0	16
Méningite	0	0	4	1	1	1	2	2	1	2	1	1	16
Congestion et autres affections Cérébrales ..	5	2	2	1	4	1	3	3	4	5	4	8	42
Affections du Coeur et de l'appareil circulatoire..	8	2	2	1	3	2	4	3	3	6	3	5	42
Diarrhée	0	0	0	0	0	0	7	12	4	2	0	0	25
Affections du Foie et de l'appareil digestif ..	1	3	2	1	3	4	2	5	4	5	1	0	31
Paralysie et autres affns. du système nerveux ..	10	3	4	2	4	5	2	6	4	0	5	3	48
Gastro-entérite	0	0	0	0	0	1	0	4	3	0	0	2	10
Débilité	1	0	0	2	0	0	0	2	0	1	2	1	9
Vieillesse	7	11	9	6	5	0	3	4	2	7	5	7	74
Accidents et autres causes ..	10	10	11	7	10	8	8	11	7	16	13	8	119
Total par mois....	61	60	49	41	46	50	46	63	50	80	72	53	661
Moyenne par mille correspondante	26.1	25.6	20.9	17.5	19.7	21.4	15.4	26.9	21.4	34.2	30.8	22.6	23.54

Malheureusement, trois maladies principales, plus ou moins épidémiques, sont venues cette année augmenter d'une façon très-sensible la moyenne de la mortalité, aussi bien pour la ville que pour l'Île entière. Comme on peut le voir par le tableau ci-dessus, et en le comparant avec le tableau publié

l'année dernière, l'*Influenza*, au début de l'année, porta de 36 à 55 le chiffre des décès par Bronchites, puis en été la Diarrhée reparut avec 25 décès, ensuite survint la Rougeole qui en trois mois causa 33 décès ; enfin la rigueur inusitée du dernier hiver, comme l'*Influenza* du début de l'année, agissant plus spécialement sur les personnes âgées a fait monter de 37 à 74 le nombre des décès des vieillards.

La moyenne de la mortalité par mille habitants, que nous avons inscrite au bas du tableau pour chaque mois, prouve clairement ce que nous venons de dire ; la moyenne annuelle étant de 23·5, nous avons au début de l'année 26 et 25 avec l'*Influenza*, puis une accalmie marquée par les chiffres, 17, 19, 21, 15 ; la Diarrhée survenant nous ramène à 26, la Rougeole nous porte bientôt à 34 et 30, et c'est ainsi que cette année nous donne le total inusité de 661 décès avec la moyenne si élevée de 23·54 par mille.

Pour nous rendre compte de la mortalité dans l'Ile entière et pouvoir nous faire une idée exacte du Rapport de la moyenne annuelle à la campagne et à la ville, nous avons fait le relevé dont le tableau suivant donne le résumé :

Paroisses.	Nombre de décès par année.		
	1888.	1889.	1890.
Trinité	38	36	34
St.-Martin	44	44	48
St.-Pierre	41	30	47
St.-Ouen	36	54	77
St.-Clément	22	23	24
St.-Sauveur	73	68	83
Grouville	37	50	46
Ste.-Marie	17	21	25
St.-Brelade	35	34	47
St.-Laurent	47	48	40
St.-Jean	28	28	25
St.-Hélier	607	603	661

En prenant les sommes pour la ville et pour la campagne, nous avons :

	1888.	1889.	1890.
Ville	607 ..	603 ..	661 ..
Campagne	418 ..	436 ..	496 ..

L'année 1890 a donc été marquée par une mortalité plus grande que celle des années précédentes, l'excédant étant de $\frac{1}{6}$ pour la ville, et de environ $\frac{1}{7}$ pour la campagne.—Aussi les moyennes 23·5 pour la ville et 20·2 pour la campagne, que nous donnent les chiffres de décès pour 1890, peuvent elles être considérées comme exceptionnellement élevées ; elles correspondent à une augmentation de 118 décès en plus en 1890 qu'en 1889. Voici, d'ailleurs, pour les trois années dernières, la moyenne annuelle de décès par mille habitants pour l'Ile entière :

Moyenne de décès par mille habitants pour	1888	1889	1890
toute l'Ile	—	—	—
	19·52	19·87	21·89

Nous avons voulu comme l'année dernière, comparer la mortalité des vieillards et des enfants à la mortalité totale par le relevé ci-dessous :

Mois de l'année.	Nombre des Décès :			Total du mois.
	de 0 à 5 ans	de 5 à 60 ans	après 60 ans	
Janvier	17	18	26	61
Février	12	24	24	60
Mars	15	16	18	49
Avril	9	15	17	41
Mai	13	17	16	46
Juin	13	19	18	50
Juillet	20	8	8	36
Août	30	18	15	63
Septembre	11	24	15	50
Octobre	28	19	23	80
Novembre	36	20	16	72
Décembre	11	18	24	53

Ce qui donne, pour un total de 661 décès, 215 décès de 0 à 5 ans et 220 décès au-dessus de 60 ans.

C'est surtout sur la mortalité des enfants que je désire attirer l'attention de votre Comité. J'avais déjà montré l'année dernière que la moyenne de 31·58 pour cent décès que nous fournissait la mortalité infantile était fort exagérée ; mais que dire cette année où la moyenne atteint le chiffre de 34·05 pour cent ? N'est-il pas effrayant de lire dans le dernier tableau des chiffres comme ceux-ci : en Juillet, 20 décès d'enfants sur un total de 36,—en Août, 30 sur un total de 63,—en Novembre, 36 sur un total de 72 ?

N'est-ce pas le cas de répéter comme dans mon Rapport pour 1889, que l'attention du Comité Sanitaire doit se porter sur les soins à donner à la première enfance, son hygiène spéciale dans la famille, *et surtout dans les petites écoles*.

A ce sujet qu'il me soit permis de vous citer le passage suivant du *Sanitary Annual, 1889*, au sujet du "Infant Life Protection"

" This Infant Life Protection Act of 1872 makes it illegal for any person to receive for hire, for the purpose of nursing apart from its parents, more than one infant, or, in the case of twins, more than two infants, under the age of one year, except in a house registered by the local authority. The Board, which is the legal authority for the Metropolis (except the City of London) is empowered to fix the number of infants which may be received by any person, and it may refuse to register any house unless it be satisfied that such house is suitable for the purpose intended, and that the person applying to be registered is of good character and able to maintain such infants.

" The registration remains in force for one year; and in the event of it being proved that any person registered has been guilty of serious neglect, or is incapable of providing the infants with proper food and attention, the Board may cancel the registration.

"Offences under the Act may be punished either by fine or imprisonment

"At the beginning of the year there were 25 registered houses in the Metropolis, but of these the registration of only 15 has been renewed. There have been, however, 4 new registrations during the year, and there are now 19 registered houses.

"Three hundred and fifty-eight inspections of registered houses have been made, and the infants kept in the registered houses have been found to be treated in a satisfactory manner."

A Jersey le nombre des maisons où l'on garde des enfants est grand ; j'en ai cherché et visité quelques-unes pour me rendre compte de leur état sanitaire ; j'en ai trouvé une dans Regent Road, deux dans Lower Bath Street, deux dans Hilgrove Lane, une dans La Motte Street, une dans Garden Lane, deux dans Columbus Street ; etc. Comme vous le voyez c'est surtout dans les quartiers pauvres, dans des maisons malsaines que des femmes gardent, le plus souvent dans une seule chambre, un nombre plus ou moins grand de pauvres petits êtres, enfants de domestiques ou de femmes obligées de travailler en journées au dehors.

L'année dernière je fus appelé dans Garden Lane chez une femme qui gardait nuit et jour 7 enfants dans une seule chambre ; il n'y avait que deux grands lits où tous couchaient pêle mêle, et dans l'un d'eux un enfant de 3 ans qui mourait de consomption. Chaque nuit on mettait auprès de lui deux autres petits misérables.

Comment ces pauvres petits enfants pouvaient-ils vivre dans une pareille hygiène, sans air, presque sans lumière et dans une promiscuité qui devait les rendre tous victimes de la plus légère épidémie ?

Votre Comité est appelé à changer cet état de choses, aussi bien au point de vue humanitaire, qu'au point de vue purement sanitaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec mes sentiments les plus respectueux, l'assurance de mon entier dévouement,

DR. P. CHAPPUIS,
Médecin-Inspecteur des Etats.

Jersey, Janvier 1891.



